

**Objet : approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 34 membres étaient présents ou représentés et un pouvoir a été donné.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

Le Président accueille Valérie MOUTIER, assistante de direction à la direction générale et nouvelle interlocutrice pour les questions relatives à la gouvernance et à la gestion des assemblées notamment. Katell BOIVIN a rejoint le service communication à temps complet en tant que responsable.

**1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2022**

À compter du 1<sup>er</sup> février 2023, le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2022.

**2- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.**

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n°46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte-rendu des décisions prises depuis le 13 décembre 2022 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est joint en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical après avoir entendu au travers de l'exposé synthétique d'Emmanuel CHARIL, directeur général des services, les précisions apportées sur plusieurs décisions parmi lesquelles :

- divers renouvellements d'adhésion, reconductions ou créations de nouveaux partenariats tels que la signature d'une charte Ecowatt avec RTE et le conventionnement trame sombre avec le CPIE Loir Anjou. Concernant ce dernier point, Franck POQUIN, vice-président en charge de l'éclairage public et du territoire connecté, précise qu'une conférence de presse s'est tenue la semaine précédant le comité syndical pour lancer officiellement le partenariat entre le Siéml et le CPIE. Ce partenariat vise à réaliser des études sur l'ensemble du département pour élaborer une trame sombre et mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets d'éclairage public. Cet objectif est inscrit dans le plan stratégique éclairage public 2021-2026 en complément de la rénovation des installations d'éclairage public et du déploiement du territoire connecté. À terme, la trame sombre permettra de mieux identifier les milieux propices à la

biodiversité nocturne en Maine-et-Loire et de mettre en place des actions pour les préserver tout en conciliant les enjeux de sécurité dans les communes. Le projet est lauréat du programme Lum'acte lancé par la FNCCR en faveur des études visant à rénover l'éclairage public.

- Contractualisation d'un emprunt pour le PCRS auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 900 000€ à taux fixe (2,9 %) au titre du financement des investissements 2022. Cet emprunt permet de lisser le coût des investissements supporté par les parties prenantes du PCRS tout en évitant de solliciter une contribution au budget général respectant ainsi l'ordonnance budgétaire.

### **3- Approbation au titre de l'année 21 des comptes des SEM dans lesquelles le Siéml détient des participations**

Emmanuel CHARIL précise que la Chambre régionale des comptes a appelé l'attention du syndicat sur l'importance de contrôler les comptes des SEM au même titre que l'activité des concessionnaires. L'analyse des comptes des SEM a été cette année un peu renforcée ; elle intègre également les comptes de la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér), coopérative de production porteuse de la station GNV/bioGNV de Lasse.

Il rappelle que Siéml est actionnaire des sociétés Alter Cités, Alter Énergies, Sorégies, SEM Croissance verte et SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér) à hauteur respectivement de 3,80 %, 29,91 %, 0,762 %, 2,5 % et 10 %. Les comptes financiers annuels de ces sociétés ont été transmis au syndicat afin que le comité syndical puisse se prononcer.

Jean-Luc DAVY expose les derniers échanges entre la Région et les acteurs de la SEM Croissance verte. Il rappelle que la SEM a été créée à l'initiative de la Région et qu'elle regroupe des syndicats d'énergie, des conseils départementaux et des agglomérations autour de trois volets : le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique (plateforme renov') et l'ingénierie territoriale. À ce jour, peu de projets ont vu le jour sur les territoires ; la SEM Croissance verte affiche un déficit de 1,79 M€ pour l'exercice 2021. Son conseil d'administration, en date du 22 octobre 2022, a annoncé vouloir engager un repositionnement stratégique et proposer un autre modèle en fin d'année. Un projet de budget 2023 ainsi qu'un plan à moyen terme 2023-2027 seront présentés début 2023.

Concernant la SCIC BVér, faute de disposer d'un exercice complet pour l'année 2021, ses comptes annuels 2021 et 2022 seront présentés au comité syndical en fin d'année 2023. Jean-Luc DAVY précise que l'activité de la station GNV de Lasse, inaugurée en septembre, démarre fort grâce à une tarification qui reste compétitive malgré la crise du gaz.

Après avoir entendu l'exposé de Messieurs les rapporteurs ;

Après en avoir entendu les débats ;

A la suite de cet exposé, Emmanuel CHARIL rappelle que le service contrôle a été fortement mobilisé en 2022 par la négociation du nouveau cahier des charges de la concession gaz. En conséquence, les différents rapports de contrôle des concessions de distribution d'électricité et de gaz pour l'exercice 2021 ont été présentés plus tardivement que d'habitude, en décembre 2022, retardant d'autant le rapport de contrôle des comptes annuels des SEM. En 2023, les différents rapports devraient retrouver un calendrier normal.

Sylvie SOURISSEAU note que les résultats présentés aujourd'hui relèvent de l'exercice 2021 ; elle s'interroge sur une possible amélioration des comptes de la SEM Croissance verte pour l'exercice 2022. Jean-Luc DAVY lui répond que l'exercice 2022 ne permet pas de corriger la trajectoire.

Christophe POT souligne que l'activité de la SEM supporte aujourd'hui des coûts de fonctionnement, avec peu de projets en face : il est nécessaire de revoir le modèle. Antoine CHEREAU, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil régional et nouveau président de la SEM rencontre actuellement l'ensemble des acteurs engagés dans le projet en vue de présenter de nouvelles perspectives.

Jean-Luc DAVY présente l'état des discussions : les syndicats d'énergie, les Départements et les agglomérations engagés récupéreraient leur capital social courant 2024. Une nouvelle articulation reste à trouver entre un nouvel outil géré directement par la Région et les SEM présentes sur les différents territoires, afin de continuer à développer le financement des projets EnR locaux.

En réponse à Sylvie SOURISSEAU, Jean-Luc DAVY précise que le Siéml est actionnaire de la SEM Croissance verte à hauteur de 2,5 % du capital social, soit 250 000 €.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** des comptes de résultat 2021 des sociétés susvisées, joints en annexe à la présente délibération, qui peuvent se résumer comme suit :
  - o Alter Cités :
    - total des produits d'exploitation : 8 388 000 €
    - total des charges d'exploitation : 8 207 000 €
    - résultat net : 388 951 €
    - dividendes versées au Siéml : 3 801 €
  - o Alter énergie :
    - total des produits d'exploitation : 668 000 €
    - total des charges d'exploitation : 661 000 €
    - résultat net : 29 546 €
  - o Sorégies :
    - total des produits d'exploitation : 527 883 773 €
    - total des charges d'exploitation : 506 124 703 €
    - résultat net : 17 509 028 €
    - dividendes versées au Siéml : 60 488 €
  - o SEM Croissance verte :
    - total des produits d'exploitation : 10 500 €
    - total des charges d'exploitation : 1 803 077 €
    - résultat net : -1 792 576 €
- **de prendre acte** des comptes financiers 2021 des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des participations.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

#### 4- Assimilation du Siéml à une strate démographique

Emmanuel CHARIL informe les membres du comité syndical que le Siéml n'a jamais délibéré sur son assimilation à une des strates démographiques communales. Or dès lors que le personnel d'un syndicat mixte est soumis au statut de la fonction publique territoriale, il importe de connaître le classement démographique par assimilation de l'établissement à une catégorie de communes. C'est en fonction de ce classement que les possibilités de création de certains emplois, les niveaux de recrutement et de rémunération sont déterminés. L'adoption d'une telle délibération a pour principal avantage de

permettre au Siéml de recruter régulièrement certains emplois, sur des grades ou des emplois fonctionnels et d'éviter de s'exposer à un risque contentieux.

Emmanuel CHARIL rappelle les trois critères permettant de caractériser le classement démographique : la compétence du syndicat, l'importance de son budget, ainsi que le nombre et la qualification des agents à encadrer.

Il souligne que le syndicat, compétent sur la quasi-intégralité du territoire départemental (800 000 habitants), a fortement diversifié ses activités et déployé des moyens conséquents pour accompagner ce changement : il a étendu et approfondi ses compétences statutaires, toutes marquées par un haut niveau de technicité et d'expertise, a accru son budget et a augmenté le nombre et la qualification de ses agents. Il a vocation à poursuivre son développement.

Sur le fondement d'une analyse rigoureuse des trois critères précités, jointe en annexe du rapport présenté en séance, Emmanuel CHARIL expose la pertinence de la strate démographique envisagée, celle des communes de 80 000 à 149 999 habitants et l'impact de cette strate, en termes de nouvelles sujétions à respecter pour les emplois fonctionnels (parité, déclarations d'intérêts).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir entendu les débats :

Elise TRICARD précise que l'obligation d'assimiler le syndicat à une strate démographique est surtout liée au respect du statut de la fonction publique territoriale ; statut qui permet de recruter certains emplois de fonctionnaires territoriaux sur des grades ou des emplois fonctionnels, pour les postes de direction notamment (fonctionnaires par voie de détachement, contractuels). Cette délibération permettra de présenter un tableau des effectifs en conformité avec une strate démographique, étant précisé qu'il n'y a pas aujourd'hui d'emploi fonctionnel sur les emplois de direction. Elle précise que la parité s'applique sur les emplois fonctionnels et que le syndicat s'efforce déjà de respecter l'égalité homme femme sur les cadres d'emploi de catégorie A.

Jean-Luc DAVY ajoute qu'il s'agit de répondre à une obligation tout en apportant une certaine reconnaissance aux agents du Siéml : une fois le syndicat assimilé à une strate démographique, il sera plus facile pour un agent de postuler d'une collectivité à une autre et au Siéml de recruter.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de retenir** la strate démographique de 80 000 à 149 999 habitants pour procéder au classement du Siéml, compte tenu de la nature, de la technicité et de la diversité de ses compétences, de l'importance de ses budgets et du nombre et de la qualification de ses agents ;
- **de charger** le Président de saisir le Préfet de Maine-et-Loire afin de finaliser la procédure d'assimilation, au regard notamment du rapport annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le président à effectuer toute démarche et signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

## **5- Labellisation Lucie 26000, synthèse des ateliers de concertation pour le plan de territorialisation et FAQ issue de la dernière session des réunions territoriales**

Sylvie SOURISSEAU, vice-présidente en charge du projet de RSO, rappelle les différentes étapes engagées en 2022 dans le cadre de la démarche de labellisation LUCIE 26000.

Le Siéml a rédigé une note d'auto-évaluation sur la base des principes d'actions du label. Les auditeurs ont ensuite rencontré une vingtaine d'agents et trois élus lors d'entretiens individuels afin de revenir sur certains points spécifiques de cette note. À l'issue de ces entretiens, les auditeurs ont rédigé un rapport d'audit à destination d'un comité de labellisation indépendant. En parallèle, le Siéml a remis son plan de progrès qui se décline en une liste d'engagements pris sur les trois prochaines années et rédigé des fiches actions détaillées (cf. rapport présenté en séance). Le comité de labellisation s'est appuyé sur ce plan d'actions pour délibérer en faveur de la labellisation du syndicat, le 20 janvier dernier.

Sylvie SOURISSEAU se réjouit de la décision favorable du comité de labellisation et de la qualité des engagements affichés par le Siéml. Le syndicat est dans l'attente de la notification officielle de cette décision, accompagnée des recommandations et questions complémentaires du comité pour préciser certains engagements. Dans 18 mois, le syndicat sera de nouveau audité directement par l'agence Lucie pour évaluer les actions mises en œuvre afin de pouvoir maintenir sa labellisation.

Emmanuel CHARIL rappelle que la démarche RSO est une démarche interne d'amélioration continue, que rien n'a été imposé au syndicat et que le Siéml s'est fixé lui-même ses propres objectifs, aucun d'entre eux n'étant insurmontable.

Sylvie SOURISSEAU souligne l'importance d'entraîner les agents dans cette dynamique pour (re)donner du sens à leurs actions au quotidien. Elle précise que l'ensemble des engagements pris par le Siéml sont disponibles dans le rapport du Président et en énumère quelques-uns : proposer une gouvernance territorialisée et responsable (charte de l'élu, fiabilité et transparence des investissements, formation des élus,...), intégrer au plan de formation des managers des formations sur la détection des agissements discriminatoires et sexistes, mener une enquête qualité de vie au travail auprès des services du Siéml, rédiger un plan de sobriété énergétique et sensibiliser les agents à ce dernier. Emmanuel CHARIL ajoute que cette démarche d'amélioration continue bénéficiera aux conditions de travail et par la-même à la qualité du service apporté aux adhérents. Elle rejoint ainsi l'un des objectifs de l'autre grand projet transversal de la mandature : le renforcement de la territorialisation et du sentiment de proximité.

Joëlle POUDRE, vice-présidente en charge du projet de territorialisation, rappelle que l'année 2022 a été rythmée par plusieurs temps de concertation entre agents et élus du Siéml, en vue de la structuration du projet de renforcement de la territorialisation de la gouvernance, des services et des activités du syndicat.

Les agents du Siéml ont notamment été invités à participer à plusieurs ateliers de concertation sur le thème « qualité des actions et satisfaction des adhérents ». Ces ateliers ont permis d'identifier collectivement les grands enjeux du syndicat en termes de « relation avec ses adhérents et partenaires » et de commencer à esquisser quelques pistes d'amélioration. La concertation autour du projet de renforcement de la territorialisation s'est poursuivie via le cycle automnal des réunions territoriales. De petits ateliers de concertation entre élus et agents ont permis de partager et de réfléchir collégialement aux actions pouvant être mises en œuvre par le syndicat pour se rapprocher toujours un peu plus de ses membres, que ce soit en termes de gouvernance ou sur les plans organisationnels et opérationnels. Joëlle POUDRE présente la synthèse des ateliers (cf. rapport présenté en séance)

Joëlle POUDRE précise qu'au travers de ces différents temps d'échanges, un certain nombre d'enjeux, d'idées et de voies de progrès ont été recensés. Ils permettront d'élaborer un plan d'actions pour les trois prochaines années autour de trois leviers : la gouvernance, l'organisation opérationnelle et les politiques publiques engagées par le syndicat. Joëlle POUDRE énumère notamment quelques grands enjeux identifiés collégialement lors des réunions territoriales : l'accompagnement des représentants et

délégués du Siéml dans l'exercice de leurs mandats, la délégation de l'animation des collèges électoraux aux délégués et/ou représentants, la redynamisation des réunions territoriales avec une adaptation des échanges en fonction des spécificités territoriales du collège, la coopération avec les DGS, la lisibilité et l'accessibilité des activités du Siéml, la communication et la transparence financière, le contrôle des sous-traitants, et le design des politiques publiques locales adaptées aux cadre nationaux.

En synthèse, Clémence MARIE ajoute que l'année 2022 a été particulièrement riche en concertation pour le syndicat avec l'élaboration du rapport d'autoévaluation et la construction du projet de renforcement de la territorialisation, projets pour lesquels agents et élus ont été fortement sollicités. L'enjeu est aujourd'hui de structurer l'ensemble des données et informations recueillies afin de trouver une parfaite articulation entre le projet de RSO et celui de renforcement de la territorialisation, puis d'entrer dans une phase opérationnelle répondant aux enjeux d'amélioration continue et de qualité de service.

Emmanuel CHARIL ajoute que la focale se précise semaines après semaines, l'objectif étant d'arriver dans le courant 2023 à monter un plan d'actions pour le projet de renforcement de la territorialisation et avoir, au même titre que les 25 engagements RSO, une série d'engagements pour renforcer la proximité du Siéml avec ses adhérents. Il souligne qu'il ne s'agit pas de créer des agences sur les territoires mais de recenser des actions qui, ajoutées les unes aux autres, convergeront vers un effort significatif en direction des adhérents du syndicat.

Enfin, Emmanuel CHARIL informe qu'une « foire aux questions » recense les réponses aux questions écrites posées par les élus en amont de la dernière session des réunions territoriales (disponible dans le rapport présenté en séance et sur [www.sieml.fr/faq-glossaire](http://www.sieml.fr/faq-glossaire).)

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs ;

Les membres du comité syndical **prennent acte** de ces informations.

## 6- Point d'étape sur le projet de village des syndicats

Jean-Luc DAVY informe les membres de l'assemblée qu'à la suite de la présentation du projet dénommé « village des syndicats » au comité syndical du 13 décembre 2022, une réunion a été organisée le 3 janvier dernier pour étudier les questions soulevées en séance. Il expose un point d'étape plus précis sur la méthodologie du projet, les différents scénarii envisagés, leurs impacts financiers, ainsi que les questions à traiter dans les prochaines semaines.

Le Président rappelle que le Syndicat d'eau de l'Anjou et le syndicat 3RD'Anjou ont sollicité le Siéml il y a presque un an pour évoquer la possibilité de réunir les trois entités sur le site du Siéml compte tenu de leur développement respectif et des besoins immobiliers qui émergent. Cette sollicitation rejoignait la réflexion engagée par le Siéml pour repenser l'occupation de ses locaux dans un contexte de forte évolution de ses effectifs (97 agents en 2023) et l'éventualité d'agrandir son bâtiment sur sa parcelle de 1300 m<sup>2</sup>. Au-delà d'une opération purement immobilière qui viserait à rassembler sur un même site les trois structures, il a été évoqué les potentielles mutualisations. Des échanges réguliers se sont tenus depuis 6 mois autour du « village des syndicats » avec un ajustement des besoins fonctionnels et une optimisation des espaces de travail au fur et à mesure des rencontres et de l'accompagnement du programmeur. Plusieurs scénarii ont été présentés pour n'en retenir que trois, puis un seul...

Jean-Luc DAVY présente le scénario retenu qui intègre un ensemble bâtiminaire regroupant trois espaces distincts pour chaque syndicat, des espaces mutualisés, ainsi qu'un parking sur une parcelle située à proximité du site. Ce scénario permet d'accueillir 160 agents (40 pour le SEA, 20 pour 3RD'Anjou et 100 pour le Siéml) sans oublier les visiteurs amenés à se rendre sur le site. Il comprend une restructuration de l'existant et l'optimisation des espaces de travail (750 m<sup>2</sup>) ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment sur l'emplacement du showroom qui pourrait être affecté au SEA et à 3 RD'Anjou

(830 m<sup>2</sup>). Côté parking, l'aménagement de la parcelle de la chapelle de Beuzon est à l'étude avec Aldev et la commune d'Ecouflant.

Jean-Luc DAVY précise que la maîtrise d'ouvrage serait a priori confiée à Alter via une convention de délégation. Une offre de location serait proposée aux deux autres syndicats sous la forme d'un bail à long terme. Selon les indications d'Aldev sur le prix du marché immobilier dans la ZAC de Beuzon, le loyer pourrait être fixé à environ 145 € par m<sup>2</sup> ; ce montant de loyer reste à préciser et à partager avec les parties prenantes. L'équilibre économique du projet semble assuré mais sera affiné dans les prochaines semaines, tout comme la question de la gouvernance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir entendu les débats :

Christophe POT redit son intérêt pour le projet à l'heure de la mutualisation et de la rationalisation des espaces. Il questionne le Président sur l'option de parking en silo : dans un contexte de développement des ZAN (zéro artificialisation nette) et d'un usage des véhicules toujours très élevé, la surface de parking doit être optimisée et non étendue.

Jean-Luc DAVY répond que cette option sera probablement écartée pour des raisons budgétaires : la construction d'un parking en silo, un temps évoquée, est beaucoup plus chère que l'aménagement d'un parking sur la parcelle de la chapelle de Beuzon. Il précise que des discussions seront nécessaires avec l'architecte des bâtiments de France et l'association locale de sauvegarde de la chapelle. Une fois réhabilitée, la chapelle pourrait accueillir une salle de réunion – ou des événements culturels – et bénéficier d'un parking et d'un aménagement paysager.

Emmanuel CHARIL précise que le parking est une variable difficile à ajuster : le montant de sa construction varie selon les options de 0,25 M€ à 1 M€ pour le parking en silo, qui impacterait fortement le modèle économique. De plus le Siéml devra respecter l'ensemble des sujétions patrimoniales mais aussi environnementales. En effet, une espèce protégée est présente sur le site (capricorne du chêne).

Christophe POT appelle à être vigilant : les mêmes qui contestent le principe d'un parking en silo peuvent demain contester l'aménagement d'un parking sur une surface importante, quand bien même il serait construit dans le respect de normes environnementales.

Emmanuel CHARIL ajoute qu'il va falloir « jongler » entre les contraintes écologiques et les contraintes patrimoniales, mais aussi être inventif pour optimiser et gérer intelligemment les places de parking.

A Jacques BLONDET qui demande des précisions sur le montage avec la commune d'Ecouflant, Jean-Luc DAVY précise que la chapelle est située sur une zone d'aménagement concertée et qu'elle est, à ce titre, gérée par Aldev.

Alain MORINIERE s'interroge sur le dimensionnement des bureaux et la prise en compte des besoins réels des trois syndicats. Il donne l'exemple d'une entreprise de 90 salariés qui construit actuellement un bâtiment pour seulement 70 salariés après avoir étudié la répercussion du télétravail et la mise à disposition d'espaces de coworking. Une réflexion pourrait être menée avec les agents sur l'impact du télétravail.

Emmanuel CHARIL répond que c'est déjà un peu le cas : les premières études budgétaires révélaient des coûts peu acceptables. Le recueil des besoins fonctionnels a donc été ajusté de sorte que le cahier des charges se situe dans un « entre-deux » entre le bureau du 20<sup>e</sup> siècle qui « mange » de l'espace et le flex office débridé, qui pose probablement des questions d'acceptabilité. Le projet comprend une restructuration de l'existant (agrandissement d'espaces, reconfiguration des bureaux) sans surestimer la jauge et tout en accueillant les agents dans de bonnes conditions.

Denis CHIMIER précise à Gilles TALLUAU que la chapelle, qui dépend du château de Beuzon, n'a jamais été sacralisée.

Frédéric PAVAGEAU estime que cette opération est « sur le papier » intéressante et philosophiquement soutenable mais émet des réserves sur les réponses apportées. Il s'interroge tout d'abord sur le rôle du syndicat, qui n'est pas de construire des bureaux pour d'autres syndicats, quasiment à leur demande. Ce projet se traduit financièrement par un investissement de plusieurs millions d'euros qui va créer des charges d'investissement : ne faut-il pas mieux conserver la capacité d'investissement du Siéml pour aider plus efficacement les communes adhérentes ; rester dans son rôle premier de syndicat d'électricité plutôt que d'investir dans du foncier ? Il se questionne également sur les réelles possibilités de mutualisation. La courbe de effectifs est exponentielle, le syndicat atteindra bientôt le seuil des 100 agents : est-ce qu'accueillir 80 agents supplémentaires sur le site est réellement pertinent ? Il soulève également une question d'ordre juridique : le syndicat a-t-il le droit de construire pour autrui ?

Jean-Luc DAVY répond que le syndicat réalisera une étude juridique pour avoir des garanties sur la faisabilité du projet. Il souligne qu'il s'agit d'un projet de mutualisation entre trois établissements publics et non de mettre 830 m<sup>2</sup> sur le marché de la location de tertiaire immobilier pour accueillir des entreprises lambda.

Frédéric PAVAGEAU donne pour exemple le refus de la Préfecture lors d'un projet de construction d'un bâtiment par la ville de Cholet à destination de l'agglomération du Choletais.

Jean-Luc DAVY reviendra vers les élus avec une note juridique. Concernant l'investissement réalisé pour louer des bureaux aux deux syndicats et plus globalement les 3 M€ investis sur le projet, il rappelle que la Chambre régionale des comptes a souligné le faible endettement du syndicat. Ce chantier supplémentaire placerait le syndicat à 2,8 années d'endettement, chiffre à mettre en regard des 7 années d'endettement maximum préconisées. Le Siéml, 4<sup>e</sup> investisseur public en Maine-et-Loire a des marges de manœuvre. Il répond déjà efficacement aux sollicitations des communes et maintiendra son niveau d'investissement dans les années à venir.

Frédéric PAVAGEAU souligne que la réflexion sur le niveau d'endettement satisfaisant du Siéml se fait à recettes constantes. Or, il rappelle que les syndicats sont en ligne de mire de l'Etat car ils constituent une manne potentielle. Le risque serait tout à fait supportable pour le Siéml dans le cadre d'investissements relevant plus directement de son rôle premier, quid d'une opération immobilière ?

Jean-Luc DAVY répond qu'il y aura toujours un doute sur la pérennité des recettes mais que les 12 M€ de recettes de la fiscalité électrique et les 7 M€ de recettes du Facé ne vont pas disparaître brutalement.

Hubert BOULTOUREAU souligne que le principe d'un bail un long terme engage les autres syndicats sur la durée de l'investissement.

Jean-Michel MARY soulève le cas de figure d'une dissolution éventuelle de l'un des syndicats parties prenantes.

Emmanuel CHARIL précise que le montage a priori envisagé serait une relation de propriétaire à locataire dont la forme juridique (bail commercial, mise à disposition, ...) reste à définir selon une démarche itérative. Il rappelle sa conviction que le prix proposé sera juste, permettrait de couvrir les investissements sur une certaine période et que chaque partie prenante s'y retrouvera, aussi bien les syndicats partenaires que le Siéml. Une prospective financière pluriannuelle a été réalisée mais nécessitera d'être constamment réactualisée de manière à s'ajuster aux éventuelles variations de nos recettes. Cela étant dit, on constate aujourd'hui un certain dynamisme de ces recettes.

Eric TOURON admet que le projet impute légèrement la capacité d'investissement du syndicat. Sur le plan de l'équilibre budgétaire, si les potentiels locataires paient le loyer annoncé, l'équilibre est plutôt satisfaisant. Il souligne que la question de fond reste néanmoins celle du rôle du syndicat. Cette question peut être tranchée juridiquement, il convient donc d'attendre une réponse de la Préfecture, puis il appartiendra au conseil syndical de juger si c'est bien le rôle du Siéml de « construire pour autrui ».

Emmanuel CHARIL insiste sur l'importance de la sémantique : il ne s'agit pas d'une opération immobilière mais d'une réhabilitation, légèrement surdimensionnée, du site du syndicat pour ses



propres besoins. Elle permettra ensuite de mener une opération de mutualisation horizontale bien pensée avec des syndicats partenaires.

Eric TOURON s'interroge sur le délai de réponse de la Préfecture et insiste sur le rôle de cette dernière.

Emmanuel CHARIL rappelle qu'une analyse juridique complémentaire sera présentée aux élus.

Jean-Luc DAVY propose de créer un groupe de travail élargi avec les élus des autres syndicats. en Cas d'impasse juridique, il faudra repenser le mode de gestion.

Les membres du comité syndical **prennent acte** de ces informations.

## 7 et 8 - Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

Eric TOURON, vice-président en charge des finances, précise que le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023 présente au comité syndical les perspectives financières, les engagements pluriannuels et la structure et la gestion de la dette. Il comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel, qui fait l'objet d'un rapport spécifique présenté par Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines.

Eric TOURON, présente la situation macro-économique et législative. Le conflit ukrainien a mis en lumière une forte dépendance de l'Europe au gaz russe et entraîné une forte accélération de l'inflation dans un contexte de hausse des cours des matières premières. En France, la croissance pour 2022 serait de 2,5 % (contre 6,8 % en 2021). La loi de finances pour 2023 envisage une croissance faible à 1 % sur l'année et une inflation à 4,2 %.

Eric TOURON rappelle les principales dispositions de cette loi de finances pour 2023 avec notamment et surtout la dotation du fonds d'accélération écologique dans les territoires (Fonds vert) de 2 M€ pour venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales ; la reconduction de l'enveloppe CAS-FACÉ à 360 M€ et l'entrée en vigueur de la réforme de la TCCFE (la loi de finances 2021) devenue TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Un point de vigilance est à observer sur le rattachement du produit du dernier trimestre 2022 : au stade du ROB le produit prévisionnel de TICFE pourrait être majoré de 500 000 € pour atteindre un montant supérieur (13 M€). Pour autant, les résultats prévisionnels affichés au BP 2023 sont vraisemblablement à minorer.

Eric TOURON précise que le cabinet Klopfer a de nouveau été sollicité pour mettre à jour notre prospective financière. Cette actualisation souligne un autofinancement globalement stable et une amélioration de la capacité de désendettement en 2026 par rapport à l'étude initiale. Elle intègre également le fait que le syndicat expérimente le vote pluriannuel des crédits d'investissement afin d'optimiser le niveau des inscriptions budgétaires et de mieux calibrer le recours à l'emprunt : un à deux projets par pôle pourront être gérés en autorisations de programme et crédits de paiement, d'où une inscription budgétaire pour 2023 en crédits de paiement (une partie du programme des effacements, les opérations de rénovation de l'éclairage public, les subventions BEE 2030, ...).

Eric TOURON expose ensuite la situation financière du syndicat à ce jour et les projets structurants qui conditionnent les orientations budgétaires en 2023.

- Pôle Ressources et moyens :
  - o installation d'une chaufferie bois au siège du Siéml (en lien avec le service bâtiments et chaleur renouvelable) ;
  - o poursuite de la démarche de labellisation RSO Lucie 26000 (engagements post-audit) et du projet de renforcement de la territorialisation ;
  - o travaux d'aménagement et d'extension de nos locaux, intégrant le projet d'acquisition de la parcelle et de la chapelle de Beuzon ;

- étude et reprise d'étanchéité des toits terrasses et installation de panneaux photovoltaïques (projet d'autoconsommation collective de la ZAC de Beuzon, en lien avec le pôle transition énergétique) ;
  - poursuite des études de faisabilité pour la création d'un Village des syndicats.
- Pôle Infrastructures
- poursuite du projet « territoire connecté » : horloges connectées et déploiement d'un réseau privé bas débit type Lora ;
  - subvention d'équipement « Territoire Intelligent » d'ALM pour la quatrième année.
- Pôle Transition énergétique :
- montée en puissance de la compétence chaleur renouvelable (5 projets) ;
  - projet d'autoconsommation collective sur la ZI d'Ecouflant ;
  - financement du budget annexe IRVE et nouvelle phase de déploiement de bornes (80 bornes 7 Kva) ;
  - programme BEE 2030 ;
  - provision en travaux pour un réseau de chaleur (Montrevault sur Evre) ;
  - animation et gestion déléguée d'un volet du Fonds chaleur au niveau départemental ;
  - poursuite des nouvelles mesures du plan d'urgence pour aider les communes à maîtriser les dépenses d'énergie (soutien au déploiement de capteurs communicants, aide à l'installation de systèmes de régulation des bâtiments communaux et intercommunaux) ;
  - garanties d'emprunts de deux projets de méthanisation.

Eric TOURON met en exergue les recrutements nécessaires notamment à la conduite de ces projets structurants et l'augmentation du budget du personnel qui en résulte.

En conclusion, Eric TOURON souligne que le budget s'inscrit dans un objectif de maintien de qualité du service apporté sur les réseaux et la poursuite de l'effort d'investissement dans la transition énergétique dans la lignée du plan de relance adopté en janvier 2021 et du pan d'urgence de juin 2022. Le programme d'investissement 2023 augmente de 3 % par rapport au BP 2022. Il souligne une structure de la dette basée essentiellement sur du taux fixe (84 %), ne comportant aucun risque ; l'encours de dette de 20,3 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023 diminuera de plus de 15 % dès fin 2023 du fait de l'extinction de deux emprunts en cours d'année, permettant ainsi au syndicat de reconstituer progressivement sa capacité d'autofinancement nette.

Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des ressources humaines et moyens généraux, détaille alors, dans le cadre des orientations budgétaires RH, la structure des effectifs et les dépenses de personnel, ainsi que leur évolution prévisionnelle pour l'exercice 2023, marqué par à nouveau une augmentation sensible de la masse salariale et un renforcement net des effectifs.

Il précise que le budget prévisionnel RH a été élaboré dans un contexte de charge de travail en augmentation constante. Des postes ont été créés tout au long de l'exercice 2022 et des recrutements ont été décidés quasiment tous dans l'urgence. Les orientations budgétaires 2023 programment en conséquence une forte augmentation des charges de personnel (+ 18 % entre 2022 et 2023) avec un plan de recrutement ambitieux. Le budget prévisionnel 2023 intègre ainsi la création de 7 postes permanents, un contrat de projet, deux apprentis pour le pôle technique, l'accueil de deux stagiaires en études supérieures (6 mois). Cela représente un effort de recrutement à hauteur de 25 agents sur deux années ; soit une progression de l'effectif de plus de 40 % entre décembre 2021 et décembre 2023. La prospective financière mise à jour en ce début d'exercice projette toutefois à partir de 2024 une stabilisation relative de 2,5 % des dépenses de personnel (+ 2,5 %) et le retour à un rythme de recrutement plus apaisé.

Après avoir entendu l'exposé des Messieurs les rapporteurs ;

Après avoir entendu les débats :

Concernant la programmation de travaux 2023, Daniel BOURGEOIS s'interroge sur une baisse de 4 M€ en comparaison avec 2022.

Emmanuel CHARIL indique que, malgré les chiffres en trompe l'œil du fait des AP/CP, les investissements programmés sur les réseaux électriques pour les projets de renforcement, de sécurisation et d'extension restent globalement soutenus. On constate néanmoins une baisse des sollicitations des communes pour les projets d'effacement. Eric TOURON souligne le positionnement attentiste de certaines communes dans un contexte budgétaire incertain. Elles préfèrent reporter les travaux d'enfouissement jugés non prioritaires pour leur commune.

Concernant le budget annexe IRVE, Emmanuel CHARIL précise que les montants inscrits le sont à titre conservatoire dans l'attente de la finalisation schéma directeur ; un débat aura lieu à ce sujet pour statuer plus précisément sur les bornes à installer. Eric TOURON ajoute que le montant des investissements pour l'installation de nouvelles bornes s'élève à 1,7 M€ avec une éventuelle participation des communes. Il souligne l'aspect conditionnel de cette participation qui doit en effet être débattue en comité syndical, mais qui devait d'ores et déjà être traduite dans les orientations budgétaires.

Emmanuel CHARIL précise que les travaux d'élaboration du SDIRVE orientent le syndicat vers l'installation en voirie de bornes de recharge lente (7 kVa) pour répondre à la demande des urbains et périurbains qui habitent en centre-bourg et n'ont pas accès à une recharge domestique. Ces bornes seraient fortement disséminées sur la voirie, posant au passage une problématique de foncier et générant peu de rotations (deux à trois charges par jour). La question du modèle économique se pose si les communes ne sont pas mises à contribution, au moins en investissement.

Annick JEANNETEAU souligne que sur le Choletais, le besoin concerne principalement l'installation de bornes de recharge rapide. Elle alerte également sur la multiplication des réseaux électriques en voirie.

Emmanuel CHARIL précise que les travaux préparatoires au SDIRVE indiquent une bonne couverture du département en bornes de recharge rapide ; les deux scénarii (charge lente ou charge rapide) restent à débattre.

Sylvie SOURISSEAU s'interroge sur les modalités de calcul du retour sur investissement d'une borne de recharge et souligne l'intérêt de le présenter aux communes.

Emmanuel CHARIL répond que pour les bornes de recharge rapide, l'investissement est beaucoup plus élevé mais que la rotation des charges l'est également. Il sera sans doute nécessaire de repenser également la tarification des bornes. Il est conscient cependant que sans la participation des communes pour les bornes de recharge lente notamment, le système sera difficilement rentable.

Jean-Luc DAVY rappelle le coût moyen de 8000 € pour une borne de recharge normale (22 kVa) et 45 000 € pour une borne de recharge rapide.

À Sylvie SOURISSEAU qui s'interroge sur la collaboration du Siéml avec les bailleurs sociaux pour l'élaboration du SDIRVE, Emmanuel CHARIL rappelle qu'aujourd'hui le schéma directeur concerne uniquement l'espace public en voirie.

Sylvie SOURISSEAU rappelle qu'il existe des rétrocessions de la voirie à des bailleurs sociaux et que la demande est forte lorsque les habitants ne peuvent pas se brancher chez eux.

Eric TOURON donne l'exemple de Maine-et-Loire Habitat qui installe des bornes sur les parkings collectifs de ses immeubles.

Emmanuel CHARIL répond que ces bailleurs ont en effet des obligations légales à respecter et que des opérateurs privés peuvent répondre à leur demande. Le Siéml pourrait se positionner si les communes le sollicitent sur certains parkings ; la question demeure de la participation ou non des communes.

Après avoir délibéré sur les orientations budgétaires ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, sur la base des deux rapports présentés en séance.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

### 9- Allocation forfaitaire de télétravail

Frédéric PAVAGEAU informe qu'une délibération de l'organe délibérant peut prévoir le versement d'une indemnité contribuant au remboursement des frais engagés au titre du télétravail, sous la forme d'une allocation forfaitaire dénommée « forfait télétravail ».

Ce dispositif traduit l'obligation de prise en charge des coûts de télétravail par l'employeur et vient compléter les autres moyens matériels de travail mis à disposition au domicile de l'agent. Pour chaque jour de télétravail autorisé, l'agent perçoit une allocation de 2,88 €, versée à la fin de chaque trimestre, plafonnée à 253,44 € pour l'année.

Frédéric PAVAGEAU précise que le forfait télétravail a été le sujet de nombreux débats au sein des instances de dialogue social. A l'issue des négociations, un avis favorable a été donné par les représentants de l'administration pour une instauration au plus tôt en 2023, dès la première séance du comité syndical de l'année, et en amont du vote du budget primitif.

Le coût annuel envisagé par la mise en place de ce dispositif est de l'ordre de 21 500 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

À Alain MORINIERE qui s'interroge sur les cotisations sociales qui pourraient être reversées dans le cadre des avantages en nature, Elise TRICARD précise que l'allocation forfaitaire de télétravail est exonérée de cotisations et contributions sociales dès lors que son montant n'excède pas 2,88 €/jour. Elle doit toutefois être déclarée fiscalement quand l'agent opte pour les frais réels.

Daniel BOURGEOIS évalue le montant de l'allocation (2,88 €/jour) au regard du surcoût de consommation d'énergie à domicile mais aussi de l'économie réalisée en trajet domicile/travail.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'instauration d'une allocation forfaitaire de télétravail pour contribuer au remboursement des frais engagés par l'agent au titre du télétravail ;
- **de verser** cette allocation aux fonctionnaires territoriaux et aux agents contractuels de droit public et de droit privé qui télétravaillent dans les conditions fixées par la charte de télétravail

du Siéml, adoptée, dans sa dernière version, par délibération du comité syndical n°59-2022 du 28 juin 2022.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

### **10- Programmes de travaux d'effacement, de rénovation, de maintenance éclairage public, de déploiement du territoire connecté et de géoréférencement 2023**

Jean-Michel MARY expose l'avancement des différents programmes de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, des travaux sur le réseau d'éclairage public, de rénovation et de maintenance de l'éclairage public pour 2022, ainsi que les programmes prévisionnels de travaux pour l'année 2023.

Il souligne l'impact du plan stratégique 2021-2026 sur le programme de rénovation 2022 de l'éclairage public et sur le déploiement de l'éclairage connecté via les horloges connectées et rappelle que la réalisation des programmes de travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public sur le territoire des communes membres du Siéml, donne lieu à des participations financières selon les conditions et modalités déterminées par le règlement financier du Siéml.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, conformément aux orientations budgétaires 2023 et sous réserves de la disponibilité des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2023 :
  - o **d'approuver** les programmes de travaux 2023 ;
  - o **d'approuver** le contenu du programme d'effacements des réseaux pour 2023 (annexe 1) ;
  - o **d'approuver** les participations forfaitaires annuelles relatives à la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public des communes percevant directement la TCCFE (annexe 2) ;
  - o **d'approuver** les montants unitaires par catégorie de lanterne relatifs à la maintenance préventive et exploitation d'éclairage pour 2023, et par conséquent, les participations forfaitaires annuelles par collectivité (annexe 3) ;
  - o **d'approuver** la participation forfaitaire particulière à verser par le Siéml à Angers Loire Métropole au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation 2023 sur les communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE (annexe 4).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

## 11- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation de l'éclairage public

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques, informe qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de solliciter** les participations auprès des communes concernées en matière de travaux d'électrification et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
  - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
    - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
  - en matière d'éclairage public, :
    - les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2),
    - l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo-protection (annexe 3),
    - les travaux ponctuels de maintenance et d'exploitation (annexe 4).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	3

## 12- Groupements d'achat de gaz et d'électricité : révision de l'acte constitutif

Jean-Luc DAVY rappelle qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies a été approuvée par le comité syndical le 20 mai 2014 et par chacun des membres du groupement, afin que le Siéml puisse agir au nom de tous les membres.

Au vu du contexte énergétique actuel, de l'évolution du nombre de membres et de l'obsolescence de l'acte constitutif utilisé aujourd'hui, une révision de ce document est nécessaire et doit faire l'objet d'un acte d'approbation de chacun des membres. Le nouvel acte constitutif rentrera en application pour le prochain marché groupé d'achat d'électricité, dont la consultation sera lancée au printemps, pour une exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le groupement d'achat de gaz naturel souhaitant renouveler son accord cadre en urgence pour des raisons tactiques, sa convention constitutive actuelle ne sera pas modifiée jusqu'au renouvellement suivant du marché, soit au plus tard en 2026.

Jean-Luc DAVY précise que le Siéml propose d'être coordonnateur du groupement de commandes pour la passation des marchés à venir. Les frais supportés pour le fonctionnement, la passation des marchés et les actes pris au cours de leur exécution, seront répartis entre les membres du groupement.

A titre exceptionnel, compte tenu de l'objet du groupement, il précise qu'il convient de déroger aux délégations de pouvoirs consenties au Président et soumettre au vote du comité syndical les conditions et modalités de constitution de ce groupement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

Emmanuel CHARIL et Jean-Luc DAVY invitent les élus à participer aux webinaires dédiés aux groupements d'achat d'énergie en fin de semaine, le premier sur le gaz et le second sur l'électricité.

Eric TELLIEZ précise que le webinaire « gaz » s'adresse aux communes dont le fournisseur de gaz naturel est Engie sur le périmètre des concessions GRDF (prix moyen multiplié par deux) et Alterna pour les concessions Sorégies (prix moyen multiplié par 3,5). Des discussions sont en cours avec Alterna pour revoir le prix à la baisse. Le webinaire sur l'électricité présentera les dispositions du nouvel acte constitutif, sur lesquels chaque membre devra délibérer rapidement afin que nous soyons en capacité de lancer dès le printemps la consultation pour l'accord-cadre, puis le marché subséquent. Une fois la fourniture d'électricité attribuée à un ou des fournisseurs, les positions seront prises sur les marchés, au plus tôt avant l'été, pour 2024, 2025 et 2026.

Emmanuel CHARIL souligne la nécessité d'une forte discipline collective, pour aller le plus vite possible dans le renouvellement de ces deux marchés et prendre rapidement des positions sur les marchés de gros.

Eric TELLIEZ répète que pour le groupement d'achat de gaz naturel, la convention constitutive actuelle ne sera pas modifiée jusqu'au prochain renouvellement du marché, soit au plus tard en 2026.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** à titre exceptionnel :
  - o la constitution d'un groupement de commandes pour la conclusion de marchés d'achat d'énergies (électricité et gaz naturel) ;
  - o que le Siéml soit coordonnateur du groupement et chargé d'attribuer, signer et notifier les marchés ainsi qu'à prendre les décisions éventuelles de reconduction, modification, résiliation, dans les conditions et modalités fixées par la convention, jointe en annexe ;
  - o les modalités de remboursement des frais de fonctionnement du groupement et les opérations de passation du marché supportés par le coordonnateur, mentionnées dans la convention jointe en annexe, sur la base du calcul suivant :
    - pour les membres du groupement ayant des besoins en gaz naturel :
      - 0,00017 € / kWh pour les EPCI à fiscalité propre de Maine-et-Loire et les communes pour lesquelles le Siéml bénéficie de tout ou partie de la TCCFE,
      - 0,00019 € / kWh pour les autres membres,
    - pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :
      - 0,00045 € / kWh pour les EPCI à fiscalité propre de Maine-et-Loire et les communes pour lesquelles le Siéml bénéficie de tout ou partie de la TCCFE,
      - 0,00050 € / kWh pour les autres membres ;
  - o la signature par le Président de la convention jointe en annexe ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Précise que :

- les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2023 du Siéml au chapitre 011 « Charges à caractère général » et au chapitre 012 « Charges de personnel » ;
- les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal 2023 du Siéml chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses », compte 70878 « Remboursement de frais par des tiers ».

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

### **13- Transfert de compétence « réseaux de chaleur et de froid » de la commune de Saint-Georges-sur-Loire**

Denis RAIMBAULT expose l'intérêt du projet de reprise du réseau de chaleur initialement construit par la SAS ST GEORGES METHAGRI par la commune de Saint-Georges-sur-Loire afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle et d'assurer le suivi et l'exploitation de ce réseau.

La commune de Saint-Georges-sur-Loire envisage, en conséquence, d'adhérer à la compétence optionnelle mentionnée à l'article 4.4 des statuts du Syndicat, relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion par le Siéml de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Denis RAIMBAULT rappelle que le transfert de la compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition du Siéml des biens meubles et immeubles utilisés. Si ces biens et immeubles ne sont pas acquis par la commune au moment où le Siéml se verra transféré la compétence, ceux-ci ne seront pas affectés par la commune au service public avant le transfert. En conséquence, la promesse d'achat par la commune ne sera pas automatiquement transférée au Siéml avec la compétence réseau de chaleur.

Il précise qu'une fois le transfert de compétence juridiquement valable, le Siéml pourra acheter les biens nécessaires à son exercice, par décision du Président, et formaliser l'achat par acte authentique, sans saisine préalable du services des domaines.

Après avoir entendu l'exposé des Messieurs les rapporteurs ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la demande de la commune de Saint-Georges-sur-Loire de transférer au Siéml la compétence mentionnée à l'article 4.4 des statuts du Syndicat, relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid ;
- **d'approuver** le projet de reprise du réseau de chaleur initialement construit par la SAS ST GEORGES METHAGRI ;
- **d'approuver** que le transfert prendra effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml acceptant la demande de la commune est devenue exécutoire ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

#### 14- Informations diverses

Plusieurs points d'information détaillés dans le rapport « informations diverses » sont présentés à l'assemblée et n'appellent pas de remarque particulière.

13.1. Information relative aux deux dépôts successifs de la délibération n°2022-76 « Reconduction d'une avance de trésorerie au budget annexe GNV » pour correction d'une erreur matérielle.

13.2. Dispositions législatives récentes intéressant l'activité du syndicat.

- Loi de finances 2023 : création d'un Fonds vert de 2 milliards d'euros pour aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique ; soutien à la rénovation énergétique porté à 2,45 milliards d'euros avec une TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation ; dispositifs visant à atténuer les hausses de facture d'électricité ou de gaz ; taxation exceptionnelle des producteurs d'électricité ; maintien de l'enveloppe du compte d'affectation spéciale pour le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (360 M€).
- Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables : Instauration d'un nouveau dispositif de planification territoriale du déploiement des EnR ; simplification des procédures pour accélérer le développement des EnR ; valorisation et libération du foncier pour les projets EnR ; partage territorial de la valeur des EnR et acceptabilité sociétale des projets ; soutien aux projets à gouvernance partagée et publics.

13.3. Calendrier et lieu des réunions statutaires pour le premier semestre 2023 et propositions de dates pour le second semestre.

Le Président clôture la séance.

**Il est proposé au comité syndical de prendre acte des informations ci-dessus.**

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



## Annexe

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents entre 29 et 31 membres (quorum : 24), 2 pouvoirs ont été donnés.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)	ABSENT(E)
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU			x
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric, suppléé par BILESIMO Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		pouvoir	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS		x	
HIE Arnaud, suppléé par MIGNOT Jacky		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS		x	
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par JOUBERT René-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	x (20 à 26)	
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul, suppléé par CHOUTEAU André	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS		x	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		pouvoir	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François, suppléé par Franck PREDONZAN		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	x (13 à 26)	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Christophe POT, délégué de la circonscription Baugeois Vallée, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, président et Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.